



Problème succession

Par mamoune

La succession de notre mère est en cours chez un notaire qui a reçu une facture impayée des impôts de plusieurs mois de la maison de retraite alors que l'argent était disponible et géré par une tutrice avons-nous un recours pour le remboursement des frais de ces impayés ? Que pouvons-nous faire pour dénoncer cette mauvaise gestion?

La succession uniquement financière ne peut être clôturée aux dires du notaire car l'un des héritiers n'a pas fourni les pièces nécessaires au dossier.

Nous avons donné toutes les données concernant cette personne qui vit à l'étranger (Europe) pour établir le contact ou récupérer son adresse.le notaire a-t-il le droit de bloquer le paiement de la facture impayée des impôts ainsi que des frais avancés par un des héritiers ?

Ce même héritier a soustrait de l'argent sur le compte bancaire de notre mère alors qu'elle était en maison de retraite à son insu puisque "alzheimer" mais je n'ai qu'un relevé de banque pour le justifier (06/2012)la banque refusant de me procurer les précédents (maxi 10 ans) l'héritier en question avait mis opérer a un changement de la totalité des papiers à son adresse pas de trace pour nous. Avons-nous un recours?

Pourquoi ne pouvons-nous pas récupérer notre part de l'héritage qui n'est que numéraire ?

Merci

Par ESP

BONJOUR (Saluer est bienvenu sur ce site).

Impossible de vous dire si ce sont les dettes qui bloquent, si le tuteur à bien remis les compte au juge des tutelles et si le notaire "à le droit" ou pas, il faudrait maîtriser le dossier.

De quand date ce décès ?

Si vous ne parvenez pas à discuter avec lui, vous pourriez saisir la chambre départementale des notaires ou prendre un avocat.

Par mamoune

Merci

Le décès date du 28/03/2022 la prise de contact avec le notaire 04/2022 Il nous a envoyé la lettre de mission avec demande d'acompte fin 12/2022.il doit nous faire une synthèse sur le dossier ceci depuis le 27/02/2023 à ma demande mais pas de nouvelles.